



Carpa et honoraire de mon avocat

Par **catwoman**, le **09/04/2010** à **13:31**

Bonjour,

aucune convention d'honoraire signée avec l'avocat
mon avocat m'envoie un chèque de ce que j'ai gagné au jugement, déduit de ses frais
comment fait-il pour expliquer le montant à la carpa ?
et comment fait-il pour retirer le reste de la somme correspondant à ses frais, sur le compte
de la carpa. mon accord est-t-il primordial ?
peut -t-il conserver l'art 700 qui m'est destiné ?